

Dans l'affaire de la cession de

---

(donner une brève description du bien-fonds)

Par : 

---

(inscrire le nom du cédant)

À : 

---

(inscrire le nom du cessionnaire)

---

(inscrire le nom en caractères d'imprimerie)

**déclare sous serment ce qui suit :**1. Je suis le 

---

 de  

(inscrire le titre du poste occupé au sein de la société cessionnaire)

---

(inscrire le nom de la société cessionnaire)

la société cessionnaire du bien-fonds susmentionné dont le siège social est situé au

---

(inscrire l'adresse du siège social de la société)

2. La cession du bien-fonds susmentionné :

(a) a été sanctionnée par une cession enregistrée le 

---

 (date) sous le numéro 

---

 auprès du  
bureau d'enregistrement immobilier n° 

---

 , pour  

---

 , en Ontario.  

(inscrire le nom de la région dont le bureau d'enregistrement immobilier est responsable)

**Ou**(b) sera sanctionnée par une cession qui sera enregistrée le 

---

 (date) auprès du bureau d'enregistrement  
immobilier n° 

---

 , pour  

---

 , en Ontario.  

(inscrire le nom de la région dont le bureau d'enregistrement immobilier est responsable)

**Ou**(c) était une aliénation telle que décrite à l'article 3 de la Loi, qui a eu lieu le 

---

 (date) et pour laquelle une  
Déclaration sur l'acquisition d'un intérêt bénéficiaire dans un bien-fonds a été déposée auprès du ministère.3. Immédiatement avant la cession, le cédant était une fiducie admissible ou une société admissible, titulaire d'un numéro d'organisme de  
bienfaisance enregistré 

---

 émis par le ministre du Revenu national, et a détenu le bien-fonds à des fins de  
bienfaisance 

---

 .  

(indiquer à quelles fins le bien-fonds était détenu)

4. Le paiement des droits de cession immobilière a été effectué en vertu de la *Loi sur les droits de cession immobilière* avant la cession du  
bien-fonds au cédant.5. Au moment de la cession, le cessionnaire était une société admissible, titulaire d'un numéro d'organisme de bienfaisance enregistré  

---

 émis par le ministre du Revenu national, et il continuera de détenir le bien-fonds aux mêmes fins de  
bienfaisance que le cédant pendant une période d'au moins un an à compter de la date de la cession.6. La valeur de la contrepartie à l'égard de ladite cession est nulle, hormis la prise en charge ou le traitement définitif par le cessionnaire de  
tout grèvement auquel est subordonné le bien-fonds au moment de la cession.

---

Déclaré sous serment devant moi, dans le (la) \_\_\_\_\_  
de \_\_\_\_\_  
dans la province \_\_\_\_\_  
le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_, 20\_\_\_\_.  
\_\_\_\_\_  
Un commissaire, etc.

} \_\_\_\_\_  
Signature

---

**Explication**

1. « cession » désigne un transfert ou une aliénation, respectivement décrits aux articles 2 et 3 de la *Loi sur les droits de cession immobilière*, L.R.O. 1990, chap. L. 6, telle que modifiée.
2. « société admissible » s'entend de toute société à but non lucratif sans capital-actions inscrite en tant qu'organisme de bienfaisance enregistré. "qualifying trust" means a trust that is a registered charity.
3. « fiducie admissible » s'entend de toute fiducie qui constitue un organisme de bienfaisance enregistré.
4. « organisme de bienfaisance enregistré » s'entend de tout organisme de bienfaisance enregistré, tel que défini au paragraphe 248 (1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), qui possède un numéro d'enregistrement émis par le ministre du Revenu national, mais ne comprend pas les organismes dont l'enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance en vertu de cette Loi a été suspendu ou révoqué.

---

Les renseignements personnels contenus dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur les droits de cession immobilière*, L.R.O. 1990, chap. L. 6, telle que modifiée, et serviront à établir l'admissibilité à une exemption des droits de cession immobilière. Toute question concernant la collecte de ces renseignements doit être adressée au : chef des impôts relatifs aux biens fonciers, Direction de la vérification, de l'inspection et des impôts relatifs aux ressources, Division des programmes de conformité, 33, rue King Ouest, C.P. 625, Oshawa ON L1H 8H9, 1 866 ONT TAXS (1 866 668-8297).